



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Vingt-Sept Mai,**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2019      Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** M. AUFFRET - R. AUBAULT - G. BARRA - A-M. GAUBERTI - J.L. GIRAUD, **Adjoints**  
S. ALLEG - J-M. BAGNIS - S. BEURRIER - A. DUBOIS - A. PELLEGRINO - E. MENUT - A. RASKIN -  
J. RAYNAUD - J.C. SANSONI - J. TOCQUER - N. DEDULLE - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : S. LELUIN (pouvoir à N. DEDULLE) - N. BARRECA (pouvoir à S. ALLEG) - C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M. GAUBERTI) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - J. HENSELER (pouvoir à M. AUFFRET)

**CREATION DE L'ESPACE CULTURE / JEUNESSE  
DEMANDE DE SUBVENTION CAF**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le 19 novembre 2018, il a été acté la création d'un centre « Culture et Jeunesse » au sein du quartier du « Collet de Christine » réunissant sur un même site la nouvelle médiathèque et le nouveau centre de loisirs.

Pour cela il a été proposé de réhabiliter la Bastide du Coulet, tout en rajoutant un bâtiment moderne pour augmenter de façon significative la superficie actuelle du centre de loisirs.

Le 27 mai 2019, le conseil municipal a validé le scénario choisi par le comité de pilotage en date du 10 mai 2019, soit une opération à hauteur de 1.100.000 € HT pour une superficie de 530 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de cette opération, une subvention peut être octroyée par la CAF pour la réalisation d'un ALSH dédié, le montant maximum alors accordé s'élèvera à 150.000 €.

Une demande de dérogation pour le commencement des travaux sera présentée au moment du dépôt du dossier, soit fin d'année 2019.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **DE VALIDER** la demande de subvention auprès de la CAF, et de présenter le dossier à l'organisme fin d'année 2019.
- **DE TRANSMETTRE** une demande de dérogation pour l'exécution des travaux dès le début 2020.
- **DE DONNER** à M. le Maire tout pouvoir pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Camille BOUGE